

COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES Séance d'installation du conseil communautaire Election du président de la communauté

Séance du 13 avril 2026
À 16 heures 40, La Llagonne

1. Rappel du contexte

Monsieur Pierre BATAILLE président nouvellement élu, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 9 vice-présidents
- 0 autres membres.

2. Rappel des règles applicables

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

3. Election du 1^{er} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Alain LUNEAU : 32 voix

Monsieur Alain LUNEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 1er vice-président(e) de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

4. Election du 2ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Michel POUDADE : 32 voix

Monsieur Michel POUDADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 2^{ème} vice-président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

5. Election du 3ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Antonin HUG : 33 voix

Monsieur Antonin HUG ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages le président le proclame élu 3^{ème} vice-président.

6. Election du 4ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Serge POLATO : 35 voix

Monsieur Serge POLATO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 4^e vice-président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

7. Election du 5ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Antoine TAHOCS : 33 voix

Monsieur Antoine TAHOCS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 5^e vice-président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

8. Election du 6ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Michel GARCIA : 34 voix

Monsieur Michel GARCIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 6^e vice-président e la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

9. Election du 7ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Pierre BLANQUE : 35 voix

Monsieur Pierre BLANQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 7^e vice-président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

10. Election du 8ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur Jean-Pierre ASTRUCH : 34 voix

Monsieur Jean-Pierre ASTRUCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu vice-président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

11. Election du 9ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue requise	19

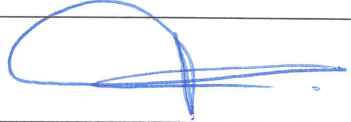

Résultats :

- Monsieur Serge VAILLS : 29 voix
- Madame Dominique BATLLO-BAUDRY : 4 voix

Monsieur Serge VAILLS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 9^e vice-président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

5. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le ... à heures, est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président	Pierre BATAILLE	
Secrétaire de séance	Laëtitia BISSIRIEIX	

Y sont annexés, dans une enveloppe close portant mention du scrutin concerné :

- les bulletins blancs ;
- les bulletins nuls avec mention de la cause de leur nullité.